

Compte rendu - Echanges de pratique entre centres de santé Dentaires / crise covid - Dentaire

Visioconférence du 10 avril - 12H - 14H

Rappel odj :

- **10H00 Accueil -**
- **10H15 Météo / Attente des participants par petit groupe**
- **10H45 Echanges sur la mise en place des gardes**
- **11H15 Echanges sur la gestion de l'après confinement**
- **11H30 Echanges sur les difficultés économiques**
- **11H45 Prochains pas**
- **11H50 Tour de restitution**

SYNTHÈSES DES PROCHAINS PAS ÉVOQUÉS

- Envoi d'une mail à la CPR par les représentants CPR pour toutes les questions sur la cotation => Anne DEVILLE
- Organisation d'une prochaine VISIO CONFÉRENCE le 24 avril de 14h à 16H centrée sur les idées sur "l'après-confinement".
- Organisation d'un échange avec Mr COTART sur "quelles règles d'hygiène dans les cds pour l'après confinement"?
- Sollicitation du Dr Glachant pour avis .

Restitution du TEMPS 1 :

Groupe 1 :

- **Comment ça va? Comment j'arrive?**
 - Inquiétude, mais aussi des éclaircies. Globalement, ça va mieux par rapport au stress initial. Espoir d'aides exceptionnelles (ARS...)
- **Comment ça se passe dans mon centre?**
 - Certains centres (Mgen, Fdgl, Frachon) d'abord restés ouverts pour gérer leurs urgences ont dû ensuite fermer leur service dentaire.
 - Participation aux gardes : 3 participants sur les 4.
 - Rémunération des praticiens : reversement des 75 euros intégralement aux praticiens pour certains, mais différents modes de rémunération sont discutés (chômage partiel possible?)
 - Chômage partiel : le début a été demandé entre la mi-mars et le 1er avril, selon les centres.
 - Régulation téléphonique avec différentes organisations mais dentistes à chaque fois.
- **Quelles attentes pour les échanges ? Quels sujets de préoccupation majeurs?**
 - Reprise d'activité après le confinement, grande inquiétude.
 - Questionnement sur la gestion des EPI après confinement lors de la reprise ainsi que sur les recommandations à venir pour cette période.

Groupe 2 :

- **Comment ça se passe dans mon centre?**
 - CPAM: fermeture des centres dentaires et permanence téléphonique au siège par 2 praticiens de 8h00 à 18h00. Pas de garde.
 - FDGL: 3 centres dentaires fermés, régulation téléphonique sur 2 centres de 9h à 17h00 en semaine et le matin le week-end. Participation aux gardes selon besoins de l'Ordre.
 - UMFMB: permanence téléphonique au siège le matin, participation aux gardes 2 journées par semaine.
- **Quelles attentes pour les échanges ? Quels sujets de préoccupation majeurs?**
 - Les modalités de déconfinement et de reprise d'activité
 - La facturation ODF?

Groupe 3 :

- **Comment ça se passe dans mon centre?**
 - Cesame : activité partiel depuis le 16 mars pour tout le monde - Gestionnaire tiers payant qui passe au centre pour voir + direction. Cellule urgence dentaire par email et téléphone.
 - Filieris : centre polyvalent - Dentiste en télétravail : régulation par téléphone dans le Puy de Dôme. En isère : régulation par téléphone depuis le centre / Pb pour les patients qui ne peuvent pas descendre sur Grenoble pour aller à la permanence. Pb d'équipement...
 - CPAM Rhône : Une ligne unique de permanence téléphonique pour tous les centres avec alternance des dentistes. Pas tant d'urgences dentaires qu'imaginé avec beaucoup de patients qui ne sont pas du centre. Pas de matériel pour participer aux permanences de soins. Arrêt service tiers payant. Planning des dentistes à distance (30) et difficulté de faire participer les assistantes (50) pour la gestion des plannings / décalage rdv en fonction des plan de traitement. Pb : gros boulot de gestion de planning dès le retours du confinement.
- **Quelles attentes pour les échanges ? Quels sujets de préoccupation majeurs?**
 - Comment organiser le déconfinement et la gestion des plannings avec la date de dé-confinement?
 - Nouvelles normes sanitaires suite au déconfinement?
 - Gestion des plannings : faire venir un groupe d'assistantes + 1/3 payant pour revoir l'ensemble des planning. 1 Assistante avec une connexion pour regarder comment tout cela peut s'articuler ⇒ être très réactifs face à de potentielles nouvelles normes. Gestion de ces points une semaine avant la reprise d'activité.
 - A terme : problème de trésorerie malgré le chômage partiel mis en place (plafonnement de l'indemnité pour les dentistes par exemple).
 - Demande de report de crédit.

Retour en grand groupe : synthèse des difficultés rencontrées

- Gestion des planning et des patients “après le confinement” : comment recaser les patients en fonction des plans de traitement?
- Problèmes de trésorerie : comment gérer?
- Question sur le chômage partiel?
- Rémunération des praticiens ?
- Gardes / Conseil de l'Ordre : pb de patients qui ne peuvent se déplacer jusqu'au cabinet trop éloigné ou numéro qui ne répond pas (dans le Rhône au début).
- Centres participant à ces gardes : Oxance (sauf département 71), FDGL, MGEN, UMFMB (sauf Lyon). Plusieurs gardes déjà réalisées pour la plupart.
- Déconfinement : volet sanitaire - quand? Comment l'organiser?
 - Protection des patients
 - Protection des équipes praticiens / assistantes
 - Orthodontie? Est-il possible de facturer sur mars / avril? Quid de la reprise d'activité en orthodontie...

Question / réponses sur la gestion des gardes et de l'orientation des patients - gestion des EPI

- **Que pense l'ARS de l'organisation ?**
2 réunions - Cellule de crise en lien avec les ordres régionaux, nationaux, département, représentants scientifiques => Sujet principal : gestion de crise.
Pas d'autres réunions jusqu'à nouvel ordre.
- Problème d'accès aux “gardes dentaires” pour les patients sur le plateau matheysin qui n'ont pas accès à Grenoble.
- **Possibilité de faire une garde :**
 - Isère : aux praticiens de se porter volontaire : email au conseil de l'ordre de l'Isère avec les jours de dispo. ils pourront l'intégrer dans le planning. 5 cabinets par jour pour 6 semaines. Besoin de 2 chirurgiens-dentistes présents. Possible que le 2e CD soit un praticien libéral.
 - Haute Savoie : passage par l'Union qui organise et propose les gardes.
 - Rhône : des patients disent ne pas arriver à joindre le conseil de l'ordre en particulier au début de la mise en place du dispositif car une seule ligne. Maintenant 2 lignes , ça va mieux. Possibilité aussi de donner le numéro national: 09 70 50 02 05.
- **Comment se faire rémunérer après les gardes** : un formulaire est à télécharger sur AMELI comme pour les gardes des dimanches et jours fériés.
- **Rémunération des gardes dentaires :**
 - cds 1: pas considéré comme du temps de travail mais comme une obligation de l'ordre. Garde => dentistes au chômage partiel. CDS garde les produits. Forfait “garde d'astreinte” reversé intégralement au chirurgien dentiste.
 - cds 2 : sur la base du volontariat - Sortie du chômage partiel. CDS garde rémunération + forfait mais rémunération est calculée sur les congés payés.
 - cds 3 : en cours de réflexion / validation à venir par le CE : rémunération régulation tel + 2eme dentiste sur taux horaires moyen de l'équipe de

chirurgien dentiste. 1er dentiste : facturation du jour + maintien de salaire taux moyen des dentistes.

- Cds 4 : pas encore défini : chômage partiel + Actes pour entreprise. Astreinte à voir?
- Attention dépend du taux de chômage partiel... S'ils sont à 100% pas possible de les faire travailler. Beaucoup de centres font du chômage partiel entre 80 % et 95 pour laisser une place à un temps de travail limité.
- **Régulation téléphonique** : diversité des horaires fonction des ordres départementaux
 - Rhône : Horaires libres mais 7/7
 - FDGL: 2h matin samedi et dimanche. Semaine : matin + après-midi.
 - MGEN: la semaine seulement.
 - CPAM : la semaine seulement.
 - OXANCE : semaine et week-end.
 - UMFMB : le matin seulement.
- **Téléprescription lors de ces régulations:**
 - Pour le moment, la téléconsultation facturée n'est pas possible pour le dentiste mais en place pour MG et Infirmière.
 - Attention si prescription par téléphone : toujours sous la responsabilité du praticien ⇒ **Vérifier que la téléprescription est bien incluse dans la couverture RCP couvrant les praticiens. Gratuit mais important à faire ajouter.**
 - Envoi par mail
 - préférentiellement à la pharmacie directement
 - si impossible au patient (à ne pas privilégier car peu sécurisé).
 - **RECOMMANDATION : envoyer directement à la pharmacie via SISRA car messagerie sécurisée.**

A faire remonter : questionnaire sur téléconsultation / facturation possible si ordonnance réalisée?

Info : TÉLÉCONSULTATION : DOCTOLIB et AUSSI MON SISRA (**Gratuit et fait par l'ARS AURA**)

ET L'APRÈS CONFINEMENT

- **Questions pour la CPAM ⇒ Transmission Anne DEVILLE pour Mme KREMER?**
 - **Orthodontie :**
 - Prolonger le trt de la durée du confinement ou facturer tout de suite puis prolongement de la durée de trt ?
 - Entente préalable orthodontie: décalage ou refaire une nouvelle demande préalable ?

- Pas de facturation après le 16 mars dans certains centres. Peux t-on facturer sur mars ? avril? => pas de réponse du service médicale.
- Attention risque si orthodontiste en chômage partiel à 100%.
- En libéral : certains ont fait les facturations mars / avril.
- Facturation car orthodontie en télétravail?
- **Prothèses en attente** : Si la prothèse n'est plus adaptée à la fin du confinement et qu'il faut donc la refaire, qui va payer le surcoût au prothésiste?
- **VOLET SANITAIRE :**
 - **Protection de nos praticiens** : quelles recommandations seront posées? comment organiser et sécuriser les patients / équipe de soins?
 - Est ce que l'ARS va établir un protocole précis qui s'impose à tous sur la reprise d'activité ? Gestion des flux patients : temps de décontamination nécessaire? => besoin d'un protocole précis pour protéger équipe et patients. Plus tôt on connaîtra les infos en amont, plutôt on pourra se préparer?
 - Est ce qu'on pourra reprendre pour tous les praticiens sur tous les sites?
 - En particulier pour les flux en orthodontie.
 - Pas de compétences des CDS pour savoir les dispositions sanitaires nécessaires.
 - Autorisation des assistantes médicales à revenir au fauteuil?
 - Nécessite de reprendre par étapes : chômage partiel poursuite? Gestion des praticiens à risques (âges, pathologies,)
 - Difficultés pour les praticiens de travailler seuls en cds : besoin d'assistantes dentaire pour l'hygiène, pour le tiers payant,
 - Praticiens inquiet de l'avenir de la profession à 1 mois, 2 mois, 3 mois... => comment réorganiser le travail ou les gestes barrières
 - **Solliciter l'ARS pour préparer l'après confinement.**
- **Deconfinement et RH : gestion des congés, travail en août?**
 - Pas de CSE : possibilité d'imposer 6 jours de congés payés, si CSE : obligation de le solliciter ce CSE.
 - Voir les nouveaux textes de loi déjà sortit : décrets.
 - Des négociations aboutissent sur les difficultés financières des cabinets libéraux entre l'assurance maladie et les Syndicats de chirurgiens dentistes.
 - Pour la reprise d'activité et sujets nationaux
 - => remontée à la fois aux Fédérations et à la CPR.
 - Travail à réaliser sur le déconfinement.
 - Agenda? EPI? ...
 - => idée de création d'un guide "après confinement" pour les CDS (Achour).

Echanges autour de la mise en place du chômage partiel et des conséquences économiques?

Problématique trésorerie :

- FDGL + Pierre benite ok jusqu'à avril.
 - Avance de trésorerie à taux 0 % à rembourser dans le 12 mois. Puis avec intérêt... interrogation sur le long terme...
 - Chômage partiel : ressource partiel => mais fin mai, pb pour Pierre Bénite
 - Cesame : "année fichue" - Trésorerie : ok si reprise d'activité à 100% en Juin... Si reprise complète en septembre : quasi impossible
 - Licenciement économique possible si pbs trop importants.
- Mutuelles, pas de pb immédiats.
- CPAM, pas de problématique de trésorerie. Un cas à part.
- Filieris: ne sait pas.

Actions déjà réalisées :

- Mécanisme de report de charges + report de banque
 - Déclaration chômage partiel jusqu'au 30 juin.
- ⇒ Trésorerie "gérée" pour le moment.

Fin de séance: Recueil des questions non résolues ? Quelles idées sur ce que pourrait faire le GRCS ?

- Une réunion "**guide du déconfinement pour les CDS**" = idées pour le 24 avril.
- Une réunion avec l'ARS pour préparer la reprise d'activité qui devra respecter les recommandations sanitaires ⇒ **contacter Mr Cotart de l'ARS le plus rapidement possible pour proposer cette réunion avec éventuellement un expert technique du CPIAS.**
- Un point ARS / Conseil Régional / national : survie financière pour les cds. Quelles aides envisager?
- Prochaine réunion :
 - Echange sur des fournisseurs de matériel :masque, visièrè, surblouse. Quel approvisionnement possible pour du matériel au norme ?
- Intervention de Mr Glachant annulée en présentiel: revenir vers lui pour savoir:
 - S'il accepterait d'intervenir en visioconférence.
 - S'il a des compétences et conseils sur le déconfinement (notamment sur les procédures d'hygiène et asepsie).